



Litige avec artisan menuisier sur rénovation fenêtres

Par **pasle000**, le **23/06/2014** à **14:53**

Bonjour à tous, voici mon souci: en 2013, j'ai fait réaliser par un artisan menuisier-bois qui a son atelier, des travaux de rénovation de fenêtres dans le cadre du bouquet de travaux CIDD; j'avais inscrit sur le devis que les performances énergétiques devaient conformes aux normes demandées pour l'obtention du crédit d'impôt. Travaux réalisés été 2013; je constate des "anomalies": *léger passage d'air et d'eau, signalés à l'artisan qui me dit que c'est normal et qu'il ne peut rien faire. *attestation ne mentionnant pas les performances énergétiques exigées en 2013 (mais celles de 2012) je prends connaissance d'ailleurs que la fabrication des fenêtres a été sous-traitée chez un autre menuisier. Je paye en totalité car l'artisan s'énervait et je crains qu'il fasse une action contre moi. Je lui adresse un courrier RAR stipulant que je ferai une action si je n'obtiens pas le crédit d'impôt escompté; et signale les problèmes de passage d'air et d'eau. Je n'ai aucune réponse de l'artisan. 2014: le bois a travaillé, des joints ont bougé: je demande l'avis à un autre artisan menuisier sur mes fenêtres: il me confirme qu'il existe bien un problème au niveau de la fabrication et non de la pose. Que dois-je faire maintenant: recontacter mon artisan? contacter un expert? ou le trouver? une association de consommateurs? attendre le calcul des impôts, et savoir si je bénéficie du crédit attendu? je vous remercie beaucoup de pouvoir m'aider dans une marche à suivre.

Par **pasle000**, le **25/06/2014** à **15:22**

bonjour, je reviens vers le forum, quelqu'un(e) aurait-il une idée des actions concrètes à lancer? merci